

Sobriété et flexibilité des bâtiments : le SERCE est prêt à accélérer le déploiement des solutions de pilotage

Emmanuelle Wargon, Présidente de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), a présenté ce lundi 11 septembre les conclusions de la mission "pilotage des bâtiments", à laquelle le SERCE a participé. Le SERCE se félicite que de nombreuses recommandations s'appuyant sur les retours d'expérience de ses adhérents et ses préconisations aient été retenues. Face aux enjeux climatiques et énergétiques, il appelle à passer de la théorie aux actes, en massifiant les solutions de pilotage pour réduire massivement l'empreinte énergétique des bâtiments, et répondre aux enjeux de flexibilité nécessaires à la transition énergétique.

Les bâtiments représentent près de 40 % des dépenses d'énergie finale en France. Le parc tertiaire mobilise un tiers de la consommation électrique en pointe hivernale, alors que seulement 6 % des bâtiments tertiaires sont équipés de systèmes de pilotage de l'énergie. Correctement exploités et maintenus, ces systèmes permettraient pourtant de réaliser entre 15 et 20 % d'économie d'énergie.

Fort de ce constat, la mission sur le "pilotage des bâtiments" du comité de prospective de la CRE formule des pistes de réflexions pour accélérer le recours au pilotage. Elles reprennent notamment des propositions du SERCE, construites d'après les retours d'expérience de ses adhérents :



Renforcement des aides financières, notamment via la **pérennisation de la bonification temporaire sur 2023 des CEE liés à l'installation et l'amélioration des systèmes de Gestion technique des Bâtiments (GTB) ;**



Réalisation systématique d'un **diagnostic énergétique détaillé alimentant un plan de comptage ;**



Systématisation d'un **commissionnement¹ régulier de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)**, indispensable au maintien des performances dans la durée, et permettant d'intégrer les exploitants dès la phase de conception et contractualisation ;



Assurance d'interopérabilité des systèmes de Gestion Technique des Bâtiments (GTB), permettant de connecter tous les équipements du bâtiment avec la solution de pilotage ;



Accompagnement au déploiement du décret BACS² par la **systématisation d'un lot "pilotage énergétique" dans le cahier des charges des marchés construction-rénovation** pour tous les bâtiments assujettis, mais également par des actions de communication et de sensibilisation de la filière sur **l'importance de la maintenance des systèmes de pilotage.**

Le SERCE souligne l'importance d'accompagner les gestionnaires de bâtiments dans la compréhension globale des usages et du fonctionnement de leurs bâtiments, afin de construire le système de pilotage le plus adapté. Il est en effet indispensable d'avoir une parfaite compréhension du bâtiment (plan de comptage, audit énergétique), pour mettre en place un système de pilotage optimal, en installant des solutions ouvertes et évolutives.

Il appelle les pouvoirs publics à se saisir des recommandations énoncées par le rapport afin de créer un environnement propice à la diffusion des bonnes pratiques en matière de pilotage des bâtiments et à soutenir l'investissement dans les systèmes de pilotage énergétique.

Ce faisant, ils contribueraient à faciliter la flexibilité de la consommation des usages dans les bâtiments, qui représenterait, selon les projections de RTE, un gain de 6 GW de puissance en période de pointe.

1 - Le **commissionnement** consiste en l'ensemble des tâches à réaliser pour mener à terme une installation neuve afin qu'elle atteigne le niveau des performances contractuelles et créer les conditions pour les maintenir.

2 - Décret BACS : obligation pour les bâtiments tertiaires non résidentiels de mise en place d'un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1^{er} janvier 2025 ou 1^{er} janvier 2027 selon les cas.

Le **SERCE** représente les Entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...). Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) - Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).
Chiffres clés des entreprises adhérentes au SERCE - CA France : 21,8 Mds €, 135 000 salariés.



Contact PRESSE

Tél. : 01 45 31 20 83

angeliqua@c-commevous.com

www.c-commevous.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues : m.mourgues@serce.fr - Tél. 01 47 20 69 45

www.serce.fr - www.metiers-electricite.com

